



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 13 avril 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 7 avril 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Vanessa VAIZANT
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Florent COLOMBO
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nina MARTINS
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Clément CRAVEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Émilie SIMONE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Billy CHRÉTIE	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Michel FELKAY	Madame Delphine BLAYA	Madame Sandra GAUDILLIÈRE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Céline MAGLICA	Madame Sabine BAILLOT
Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Sabine SICUREZZA	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Mélanie FORTIER
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET		Monsieur Antoine CAMUS

Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Madame Clémence HOUARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE**Voeu - Carte scolaire : l'école ne doit pas être une variable d'ajustement**

Chaque année, l'Éducation nationale élabore la carte scolaire en fonction des effectifs d'élèves, afin de répartir les postes d'enseignants.

Dans ce cadre, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Côte-d'Or a présenté les mesures envisagées pour la rentrée 2026. Malgré un contexte budgétaire contraint et une baisse démographique, le nombre de fermetures prévues à Dijon apparaît particulièrement élevé et risque d'entraîner des difficultés pour les élèves, les équipes pédagogiques et les services municipaux.

Le projet prévoit 16 fermetures de classes et 3 non-pérennisations d'ouvertures, soit 19 fermetures potentielles sur les 69 envisagées dans le département. En parallèle, il est évoqué l'ouverture de 7 classes et d'une pérennisation sur un total de 23 dans toute la Côte-d'Or.

L'éducation est un pilier fondamental de la République : elle garantit l'égalité des possibles et permet à chaque enfant de construire son avenir et de trouver sa place dans la société. Parce qu'elle est un droit, elle doit offrir à tous les élèves les mêmes conditions d'apprentissage et les mêmes perspectives de réussite, quels que soient leur origine ou leur environnement. Cette exigence ne peut rester théorique et implique des moyens humains et matériels suffisants, des classes adaptées et un accompagnement attentif de chaque élève.

L'enseignement public, laïque et gratuit est le socle de cette ambition républicaine. Il est le garant de la neutralité, de l'inclusion et de l'accessibilité pour toutes et tous. Il permet de faire vivre les valeurs de la République au quotidien, dans le respect des différences et dans la construction d'un destin commun.

L'affaiblir, que ce soit par un manque de moyens, des fermetures de classes ou une dégradation des conditions d'enseignement, revient à fragiliser cet équilibre.

C'est la raison pour laquelle, il convient d'attirer l'attention de l'Education nationale pour un réexamen des situations, au regard des besoins sociaux du territoire :

- Pour favoriser l'inclusion scolaire de tous les élèves. Certaines écoles ciblées bénéficient de dispositifs spécialisés (ULIS, UPE2A, UEMA) dont l'accueil et/ou l'inclusion dans les classes ordinaires rend indispensable la préservation des effectifs. Au-delà des dispositifs spécialisés, certains enfants ont également des besoins éducatifs particuliers nécessitant un accompagnement renforcé par les professionnels.

- Pour favoriser la réussite scolaire de tous les élèves. La fermeture de classes entraînera une augmentation de la moyenne d'enfants par classe pouvant fragiliser les conditions d'apprentissage de tous les élèves. De plus, certaines écoles concernées accueillent des enfants en difficulté, en situation de précarité importante, des enfants allophones ou issus de structures d'hébergement.

Aussi, l'indice de position sociale (IPS) de plusieurs écoles ciblées est inférieur à la moyenne des écoles de Dijon, nécessitant une attention particulière sur l'accompagnement des enfants et des familles.

- Pour garantir la réussite et la dynamique éducative de tous les quartiers de la ville de Dijon. La Ville investit, dans le cadre de son programme Ambition éducative, 75 millions d'euros sur 10 ans pour transformer les écoles et améliorer le cadre de vie des enfants. Plusieurs écoles pour lesquelles des travaux sont ou seront engagés sont concernées par des fermetures potentielles.

L'école ne doit pas être une variable d'ajustement. Au contraire, préserver et renforcer l'école publique, c'est faire le choix de l'égalité, de la cohésion sociale et de l'avenir.

Aussi, le Conseil municipal de Dijon, réuni le 13 avril 2026, demande à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Côte-d'Or de réviser les mesures envisagées.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter** ce vœu.

SCRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)